

## CURRICULUM 2024-2025

### Master 2 Épidémiologie des Maladies Tropicales, transmissibles et non transmissibles (EMT)

*Domaine : Sciences Technologies Santé*  
*Mention : Santé publique*

Le parcours de Master "*Epidémiologie des Maladies Tropicales transmissibles et non transmissibles (EMT)*" au sein de la mention « Santé Publique » est destiné à préparer les étudiants à la recherche dans les domaines suivants : neuroépidémiologie, neuroparasitologie, relations entre la neurologie et les maladies parasitaires en région tropicale. Le Master est adossé à l'Institut d'Epidémiologie et de Neurologie Tropicale, créé à Limoges en 1982, et à l'UMR Inserm 1094 IRD U210 INRAE USC 1051 « Épidémiologie des Maladies Chroniques en Zone Tropicale, EpiMaCT ».

#### **Article 1 : OBJECTIF et DÉBOUCHES**

L'objectif principal du parcours « Epidémiologie des Maladies Tropicales transmissibles et non transmissibles (EMT) » est de permettre aux étudiants de poursuivre des études doctorales dans le domaine de la neuroépidémiologie tropicale, en leur offrant la possibilité de préparer un doctorat d'université, de préférence en cotutelle de thèse. Sa spécificité est de s'adosser à un consortium européen d'institutions partenaires qui participent directement à la formation par des interventions et l'organisation d'unités d'enseignement.

#### **Débouchés :**

Enseignant chercheur hospitalo-universitaire, professions du domaine de la santé publique, telle que les différents organismes prenant en charge la santé et le handicap, ou organismes en charge des politiques de santé (ARS ...).

#### **Article 2 : COLLABORATION - PARTENARIATS**

- Institutions partenaires : Anvers (Belgique), Bâle (Suisse), Catane et Bari (Italie), Lisbonne (Portugal).
- Réseau d'Etudes et de Recherches en Neurologie Tropicale (RERENT).
- Autres pays tiers (dans le cadre de conventions de coopération).

#### **Article 3 : ORGANISATION DE LA FORMATION**

Le programme comporte des enseignements théoriques (semestre MS3) et une UE stage / mémoire de recherche (semestre MS4).

## 1) Enseignement théorique (MS3) :

Les enseignements sont interactifs et réalisés par les enseignants du site où l'UE est organisée avec l'intervention d'enseignants des Institutions partenaires.

L'enseignement sera dispensé en français ou en anglais, selon les UE. L'enseignement d'anglais est éventuellement complété par de l'autoformation. Hors master, les étudiants peuvent suivre également des enseignements pratiques d'une langue utilisée au cours du Master.

## 2) UE stage / mémoire (MS4) :

Le semestre MS4 est constitué d'une UE stage / mémoire de recherche (30 crédits) d'une durée de 6 mois au total (des adaptations peuvent être envisagées sous réserves de la validation par les responsables de parcours). Les stages ou mémoires de recherche sont organisés par les laboratoires d'accueil du Master. Ils sont obligatoires et donnent lieu à la rédaction d'un mémoire, en français ou en anglais, et à la présentation orale publique, en anglais, des résultats.

### Laboratoires d'accueil :

Il s'agit de laboratoires de recherche agréés par leurs autorités de tutelle pour l'accueil d'étudiants. La liste ci-dessous est donnée à titre indicatif. La possibilité d'accueil dans un autre laboratoire est également encouragée ; elle sera examinée par l'équipe pédagogique du Master. L'accueil dans un laboratoire est conditionné à l'accord écrit de son Directeur et de l'accord des responsables du Master.

Exemples :

- Institut d'Hygiène et de Médecine Tropicale, Université de Lisbonne 2 (Portugal)
- Département des Neurosciences, Université de Catane (Italie)
- Département de Recherche Clinique en Neurologie, Université de Bari (Italie)
- Institut de Médecine Tropicale d'Anvers (Belgique)
- Institut Tropical et de Santé Publique Suisse, Bâle (Suisse)
- Épidémiologie des Maladies Chroniques en Zone Tropicale (U1094 Inserm, UMR IRD U270, USC INRAE 1501), Université de Limoges (France)

## **Article 4 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : se reporter au tableau des enseignements et des modalités de contrôle des connaissances**

## **Article 5 : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

L'ensemble du contrôle des connaissances peut être réalisé en français ou en anglais.

Il comporte deux sessions annuelles. L'étudiant doit obtenir 30 crédits ECTS pour valider le MS3. Une note globale pour le S3 est calculée et prend en compte les UE suivantes et la pondération définie ci-dessous.

### **Semestre MS3 :**

La validation de l'enseignement théorique hors anglais est prononcée pour une note moyenne générale des U.E. égale ou supérieure à 10 sur 20, si chaque UE se voit évaluer par une note supérieure ou égale à 7 sur 20.

En cas d'absence à une épreuve, le système de compensation entre UE ne peut être utilisé.

L'étudiant devra repasser, en seconde session, les UE où il apparaît ajourné ou défaillant.

Un étudiant n'ayant pas validé l'enseignement théorique (S3) doit au moins repasser les UE dont les notes sont en dessous de la moyenne MAIS il peut choisir de tout repasser en 2e session pour améliorer ses performances.

### **Semestre MS4 :**

Le semestre 4 est validé par la rédaction d'un mémoire, en français ou en anglais, et par sa présentation orale publique, en anglais. Le jury de validation est constitué par des représentants de l'Université de Limoges et des institutions partenaires du Master. L'ensemble des épreuves donne lieu à l'attribution d'une note sur 20. La validation permet l'obtention de 30 crédits ECTS.

Un étudiant n'ayant pas validé le semestre pratique (S4) doit au moins repasser la ou les épreuves (mémoire ou soutenance) dont la ou les notes sont en dessous de la moyenne MAIS il peut choisir de tout repasser en 2e session pour améliorer ses performances.

Les UE théoriques et le semestre MS4 sont définitivement acquis lorsque leur note est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les crédits ECTS correspondants sont capitalisables.

Il n'y a pas de compensation entre les U.E. théoriques et le semestre MS4.

## **Article 6 : DÉLIVRANCE DU DIPLOME**

Le diplôme de Master de la mention « santé publique » parcours "*Epidémiologie des Maladies Tropicales transmissibles et non transmissibles (EMT)*" est délivré aux étudiants ayant obtenu les 60 ECTS correspondant aux unités d'enseignement de l'année M2 (MS3) et au stage de recherche (MS4).

Un supplément au diplôme faisant apparaître les spécificités de choix de l'étudiant (UE optionnelles, thème et lieu de stage) pourra être délivré sur demande.

Des mentions sont attribuées par le jury en fonction de la moyenne générale pondérée obtenue à l'ensemble des deux semestres :

- « assez bien » pour une moyenne générale au moins égale à 12 sur 20.
- « bien » pour une moyenne générale au moins égale à 14 sur 20.
- « très bien » pour une moyenne générale au moins égale à 16 sur 20.

## **Article 7 : REDOUBLEMENT**

Le redoublement et ses conditions (autorisation de redoublement) sont soumis à la décision du Conseil pédagogique. Un étudiant n'ayant pas validé un semestre doit au moins repasser les UE dont les notes sont en-dessous de la moyenne MAIS il peut choisir de tout repasser pour améliorer ses performances à une UE.

## **ASSIDUITÉ, PONCTUALITÉ, ENSEIGNEMENTS HYBRIDES et EXAMENS**

Les étudiants sont tenus de se présenter en cours à l'heure annoncée sur l'emploi du temps. Une liste d'émargement sera signée en début de cours.

### **Article 8 :**

La présence à tous les enseignements est obligatoire. Toute absence aux enseignements pratiques ou dirigés devra, pour être réparée :

- être justifiée auprès des enseignants responsables ;
- et dans ce cas, être récupérée, après accord des enseignants, suivant des modalités propres à chaque discipline.

Seuls sont autorisés à se présenter à la 1<sup>ère</sup> session des épreuves de validation des travaux pratiques, les étudiants ayant assisté à toutes les séances de travaux pratiques.

Seuls sont autorisés à se présenter à la 1<sup>ère</sup> session des épreuves de validation des connaissances théoriques (écrit ou oral) les étudiants ayant eu une assiduité suffisante aux séances de travaux pratiques et d'enseignements dirigés. Aussi, les responsables des T.P. et E.D. sont-ils tenus de signaler au coordonnateur de l'UE concernée (copie à la Scolarité), les noms des étudiants dont l'assiduité est jugée insuffisante, et cela, dès la fin de chaque série de T.P. ou E.D.

Les justificatifs valides en cas d'absence sont les suivants :

**Maladie** => Certificat médical

**Accident sur la voie publique le jour du cours** => Constat d'accident ou constat de Police

**Hospitalisation** => Bulletin d'hospitalisation

**Rendez-vous médical** => Attestation de présence datée et signée par le spécialiste

**Garde d'un enfant malade** => Attestation du médecin

**Convocation pour carte de séjour à la préfecture** => Convocation

**Décès - Obsèques d'un proche** => Avis de décès et lien de parenté

**Convocation à un concours ou examen en lien avec la formation** => Convocation

**Convocation à l'examen du permis de conduire sur le territoire national** => Convocation  
**Compétition sportive nationale ou internationale** => Convocation  
**Décision de justice / Détention - Rétention administrative** => Document du tribunal / Document attestant de la décision

**Article 9** :

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve, lors du contrôle des cartes, est considéré comme ayant subi cette épreuve.

**Article 10** : Enseignements hybrides

Certains enseignements peuvent avoir lieu en hybride (enseignant présent dans une salle de cours et étudiants présents ou en distanciel). Cependant, le caractère hybride ou non des cours est laissé au choix des responsables de chaque UE. Les étudiants seront prévenus de la possibilité de suivre les cours en hybride ou non lors des réunions de rentrée. Par ailleurs, il est fortement conseillé à chaque étudiant de se renseigner auprès des responsables de chaque UE pour vérifier s'il peut être autorisé à suivre les cours en hybride.

**Article 11** : Usage des calculatrices :

**- L'introduction de calculatrices programmables ou alpha-numériques dans les salles d'examen est autorisée uniquement pour les épreuves dont l'utilisation est spécifiée sur le calendrier des examens.**

**Article 12** :

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur.

**Article 13** :

Les notes ne peuvent être communiquées aux candidats qu'après délibération du jury.

*SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE DE MEDECINE LE : 13 mai 2024*

*APPROUVE LE : 13 mai 2024*

**ENSEIGNEMENTS ET MODALITES DE CONTROLE ET DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES**  
**M2 EMT – EPIDEMIOLOGIE DES MALADIES TROPICALES**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

**Enseignements et modalités de contrôle des connaissances des matières médicales et compétences professionnelles**

ENSEIGNEMENTS		Modalités pédagogiques								Modalités de contrôle des connaissances				
		CM	EL	TD	TD Projet	TP	TRAV PERSO	TOTAL	CE	Coeff	Nature	Durée	Nature	Durée
											1 <sup>ère</sup> session	1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session	2 <sup>ème</sup> session
<b>TRONC COMMUN MENTION SANTE PUBLIQUE</b>														
Sem 3	M2-1 UE Biostatistiques avancées	3	11	18	20	20	15	<b>87</b>	5	2	DE (coef 0,8) + CC (coef 0,2)	30 min	DE (0,8) + CC (coef 0,2)	30 min
Sem 3	M2-3 UE Ingénierie de la recherche et implémentation	10		8	20		20	<b>58</b>	3	1	QCM (coef 0,5) + CC (coef 0,5)	30 min	QCM (0,5) + CC (coef 0,5)	30 min
Sem 3	M2-22 UE Anglais pour la recherche biomédicale			20			15	<b>35</b>	4	1	Contrôle continu (coef 1) + DE (coef 1)	2h	DE (coef 1)	1h

Sem 4	M2-23 Stage de 6 mois									30	2	Présentation sujet PO (coef 0,2) Soutenance mémoire ___ (08) ___		Présentation sujet PO (coef 0,2) Soutenance mémoire ___ (08) ___	
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>11</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>50</b>	<b>180</b>	<b>42</b>						

**UE OBLIGATOIRES**

Sem 3	M2-2 UE Épidémiologie des maladies chroniques du Nord et du Sud	2	27	20	22		15	<b>86</b>	7	1	QCM	1h	QCM	30 min
Sem 3	M2-24 UE Politique de Santé et surveillance sanitaire		4	12	12		5	<b>33</b>	1	1	QCM	1h	QCM	30 min
Sem 4	M2-4 UE Séminaire Epidémiologie tropicale			15	15		5	35	2	1	DE	1h	DE	30 min
Sem 3	M2-5 UE Infectiologie Tropicale	6	10	6	6		5	<b>33</b>	2	1	QCM	1h	QCM	30 min
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>41</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>187</b>	<b>12</b>					